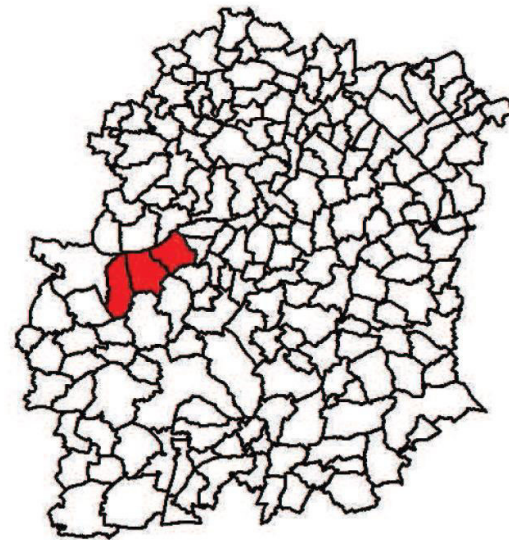


Marais de la Haute vallée de l'Orge, caves de Sermaise Communes de Roinville-sous-Dourdan, Sermaise et Saint-Chéron

0 200 400 Mètres



Propriétés publiques

- Propriété départementale
- Propriété intercommunale

Périmètres fonciers

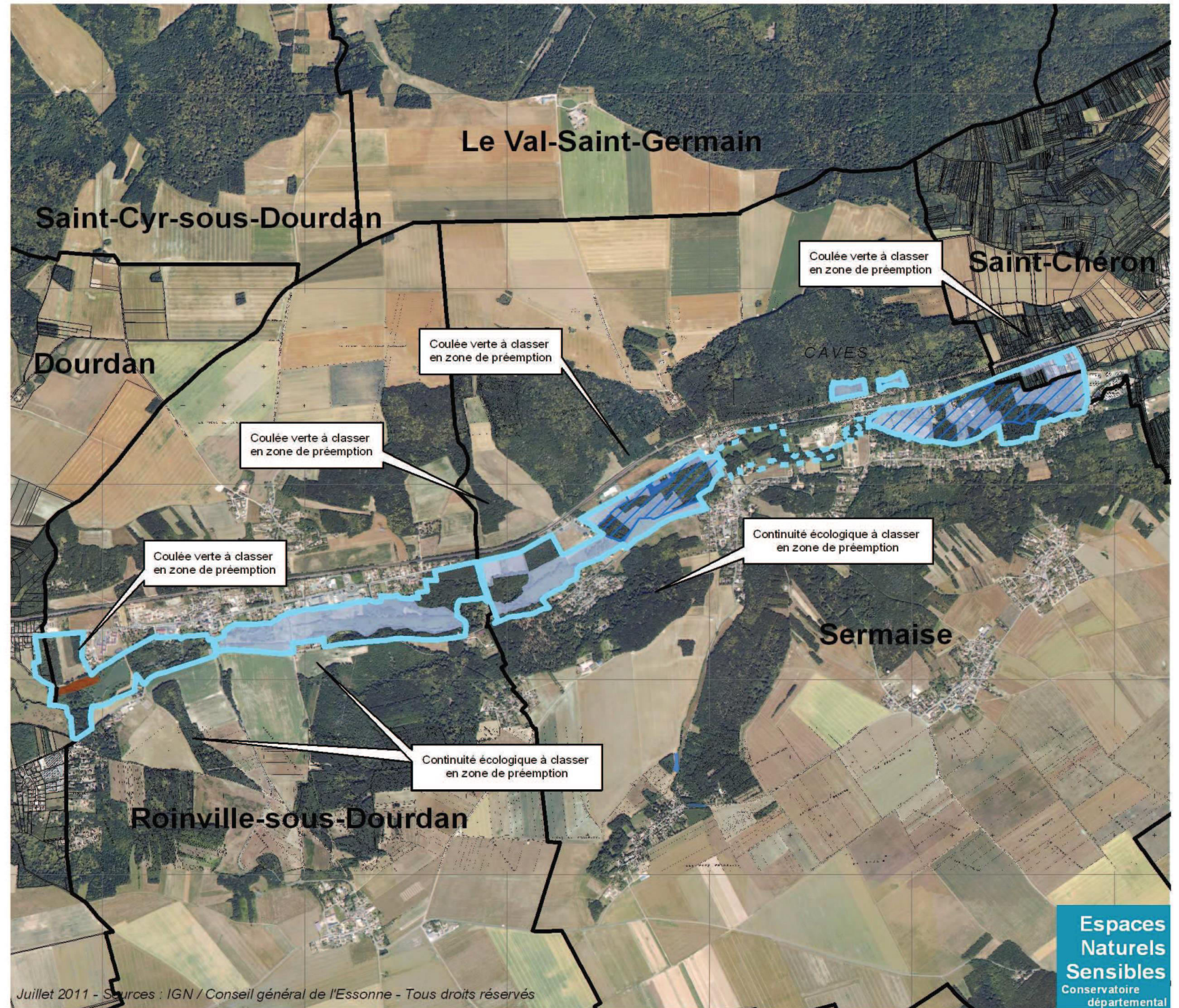
- Périmètre départemental d'intervention foncière (PDIF)
- Extension potentielle du PDIF
- Parcelle stratégique à acquérir

Zone de préemption ENS

- Zone de préemption départementale

Limites administratives

- Limites communales
- Communes concernées



11 - Marais de la Haute vallée de l'Orge, caves de Sermaise

Unité biogéographique : Vallée de l'Orge et de ses affluents

Coordonnées géographiques (WGS84) : lat. : 48.540876 / long. : 2.097907 (Caves), lat. : 48.534574 / long. : 2.072676 (Marais), lat. : 48.531043 / long. : 2.056047 (Mesnil-Grand)

Présentation : situées sur le coteau Nord de la Vallée de l'Orge, les caves de Sermaise constituent un site d'importance régionale pour l'hivernage des chauves-souris. Les Marais de la Haute Vallée de l'Orge sont composés de roselières, de cariçaies et de prairies pâturées par des chevaux. La présence de plusieurs sources contribue à l'intérêt hydraulique de ces marais. Le pâturage extensif limite la fermeture des paysages du fond de vallée. L'intérêt piscicole du tronçon de rivière traversant ce site a été souligné dans des études antérieures.



Communes : Saint-Chéron, Sermaise, Roinville-sous-Dourdan

Intercommunalité : CC le Dourdannais en Hurepoix (CCDH)

Surface du PDIF : 104,9 ha

Etat du foncier : propriétés privées, intercommunale (0,95 ha) et départementales (0,87 ha)

Urbanisme : zone naturelle ou forestière (Zone N pour Roinville (PLU) et Zone ND pour Sermaise (POS)), 1 parcelle en NAUL en cours de transformation en N

Zonages d'inventaire et de protection (hors ENS) :

ZNIEFF de type 1 « Zone humide de Mesnil-Grand »

ZNIEFF de type 2 « Vallée de l'Orge de Dourdan à la Seine » (incluse dans le périmètre d'extension du PNR de la Haute vallée de Chevreuse)

Espaces Naturels Sensibles : zones de préemption départementale, quelques acquisitions départementales au lieu-dit de la Prairie et des Caves de Sermaise

Occupation du sol : roselières, aulnaies-frênaies, saulaies, mégaphorbiaies, prairies pâturées, boisements alluviaux, peupleraies, bâtiments

Pratiques et usages : chasse, pêche, pâturage équin

Principales dynamiques : enrichissement

Contraintes et menaces :

- types de menaces : urbanisation, mitage, fermeture des milieux, pollutions industrielles, dégradation des caves, dérangement des chiroptères en hivernage
- degré de vulnérabilité : **fort**

Valeur patrimoniale, intérêt et attractivité :

Thèmes	Valeur patrimoniale					Principaux intérêts
Géologie	■	■	■	■		Alluvions, anticlinal de craie campanienne, affleurement
Paysages	■	■	■			Paysages de prairies et marais
Culture, histoire, architecture	■	■	■	■		Anciennes caves viticoles, moulins à proximité, souterrain médiéval
Avifaune	■	■	■	■		PN : Bergeronnette des r., Gobemouche gr., Bouscarle de C., Martin-pêcheur, Pic c.
Mammifères dont chiroptères	■	■	■	■	■	PN : Grand Murin, Murin de D., Murin à oreilles éch., Murin à moustaches, Murin de N., Murin de B., Oreillards
Entomofaune	■	■	■			Caloptéryx vierge
Amphibiens	■	■				Grenouille rousse (PN)
Reptiles						Pas d'information
Poissons	■	■	■			Bouvière (PN)
Flore	■	■	■			Pétasite hybride, Laîche aiguë, Orme lisse
Habitats naturels	■	■	■			Ourlets des cours d'eau*, Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes*
Continuités écologiques	■	■	■	■	■	Arc boisé sud francilien, continuité de la trame bleue avec les Yvelines, trame noire
Champ d'expansion des crues, hydraulique, ressource en eau	■	■	■	■		Sources, soutien d'étiage
Accueil du public, pédagogie, écotourisme, sports de nature	■	■	■	■		GR1, proximité du pôle touristique de Dourdan
Valeur patrimoniale globale	■	■	■	■		2 habitats d'intérêt communautaire*
Etat global de conservation	■	■				Faible

Actions à engager au titre des ENS : ce nouveau périmètre vise à préserver globalement les trames verte, bleue et noire de la Haute vallée de l'Orge (de Roinville à Saint-Chéron). Une mise à jour globale et une extension des périmètres ENS devront être engagées avec les collectivités locales. Cette action devra également s'accompagner d'une sensibilisation des communes pour préserver les continuités transversales à la vallée et de la mise en place de conventions de gestion avec la commune de Dourdan (secteur de la Fosse Cornillère).